

Statistiques trimestrielles de milieu ouvert

Au 31 mars 2023

Secrétariat général
Sous-direction de la statistique et des études
Service statistique ministériel de la justice



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périmètre et définitions

Seules les personnes majeures sont comptabilisées dans les tableaux présentés dans cette publication. Le périmètre géographique est celui de la France entière, à l'exclusion des collectivités et territoires d'Outre mer.

Une personne est considérée comme **placée sous main de justice en milieu ouvert** lorsqu'elle est suivie pour une mesure, sans être placée sous écrou.

Les mesures comptabilisées sont celles suivies par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Le suivi de l'ensemble du milieu ouvert nécessiterait l'intégration des prises en charge des services de l'application des peines (SAP).

Les mesures de milieu ouvert prises en compte sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternative).
- les **mesures présentencielle**s, contrôle judiciaire, assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM).
- les **mesures post-sentencie**lles. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous libération conditionnelle), le travail d'intérêt général en tant que peine (TIG) ou en tant qu'obligation (Obligation de TIG), le sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (Sursis-TIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (Suspension (raison médicale)), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.
- les **mesures de sûreté suite à une condamnation**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Les statistiques trimestrielles sont publiées dans ce document sur les 4 dernières années, au moins pour le même trimestre que le dernier publié de manière à éviter les effets saisonniers. Les séries longues, à partir du premier trimestre 2016, sont disponibles dans le tableur de synthèse.

Révisions et qualité des indicateurs

Politique de révisions

Les données provisoires (p) du trimestre T sont diffusées pour la première fois lors du 4e mois qui suit la fin du trimestre. Ainsi les données provisoires du 4e trimestre (T4) de l'année N sont diffusées en avril de l'année N+1. Les données correspondant aux trimestres précédents des années N et N-1 sont susceptibles d'être révisées à chaque publication et sont dites semi-définitives (sd). Les données de l'année N sont définitives lors de la diffusion d'avril de l'année N+2.

Outre des retards de saisie, les révisions peuvent aussi être dues à des évolutions dans les traitements effectués par la Sous-direction de la statistique et des études (SDSE). Dans ce cas, ces évolutions sont « rétropolées », c'est-à-dire qu'elles sont appliquées rétroactivement sur l'ensemble des données disponibles, et de façon à éviter les ruptures de séries. La mention « définitifs révisés » (r) désigne les indicateurs, précédemment définitifs, ainsi recalculés.

Avertissements

Octobre 2021 :

Les mesures d'ajournement, ajournement aux fins d'investigation, ajournement avec injonction et ajournement avec mise à l'épreuve, ont été agrégées car les effectifs de ces mesures sont faibles, et elles ont été reportées dans la catégorie post-sentencielle car les personnes restent condamnées malgré l'ajournement de leurs mesures. L'assignation à résidence sous surveillance électronique et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ont également été fusionnées en raison des faibles effectifs de la seconde mesure.

Des évolutions dans le processus de production ont induit des révisions mineures sur les séries, y compris aux périodes considérées comme définitives.

Juillet 2021 :

Les données ont été « rétropolées » depuis 2016 en raison de modifications apportées au traitement statistique, notamment afin de mettre en avant les obligations de TIG décidées dans le cadre d'une autre peine (contrainte pénale, sursis probatoire et peine de détention à domicile sous surveillance électronique). Une mise à jour des données relatives aux nationalités des personnes a également été réalisée, en particulier suite à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Les personnes de nationalité britannique sont désormais comptabilisées dans le « reste de l'Europe » pour toutes les périodes.

Janvier 2021 :

Les données ont été « rétropolées » depuis 2016 en raison de changements apportés au processus de production des données « personnes » dans APPI.

Glossaire des mesures et abréviations

Abréviation	Nom complet
-------------	-------------

Alternatives aux poursuites

Stage (alternative)	Stage (alternative)
TNR	Travail non rémunéré

Mesures présentencielle

ARSE	Assignation à résidence sous surveillance électronique
ARSEM	Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile
Contrôle judiciaire	Contrôle judiciaire

Mesures post sentencie

Ajournement	Ajournement aux fins d'investigations, avec injonction, et avec mise à l'épreuve
Contrainte pénale	Contrainte pénale
DDSE	Détention à domicile sous surveillance électronique (peine)
Interdiction de séjour	Interdiction de séjour
Libération conditionnelle (AP)	Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine
LSC sous libération conditionnelle	Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle
SME	Sursis avec mise à l'épreuve
Sursis probatoire	Sursis probatoire
Suspension (raison médicale)	Suspension de peine pour raison médicale
Stage	Peine et obligation de stage
Sursis-TIG	Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général
TIG	Travail d'intérêt général
Obligation de TIG	Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

Mesures de sûreté suite à une condamnation

PSEM	Placement sous surveillance électronique mobile
Surveillance judiciaire	Surveillance judiciaire
Suivi socio-judiciaire	Suivi socio-judiciaire

Autres abréviations

CPIP	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
JAP	Juge de l'application des peines
PPSMJ	Personne placée sous main de justice
SAP	Service de l'application des peines
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation

Sommaire

Tableau	Intitulé
---------	----------

Population suivie

Tableau 1	Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe
Tableau 2	Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge
Tableau 3	Âge des personnes prises en charge en milieu ouvert
Tableau 4	Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité
Tableau 5	Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative
Tableau 6	Caractéristiques des personnes suivies en milieu ouvert selon la région administrative du domicile

Mesures suivies

Tableau 7	Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 8	Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 9	Mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 10	Mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert
Tableau 11	Proportion de femmes selon les mesures
Tableau 12	Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures
Tableau 13	Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

Nouvelles personnes et nouvelles mesures suivies

Tableau 14	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe
Tableau 15	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile
Tableau 16	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 17	Nouvelles alternatives aux poursuites et nouvelles mesures présentencielles
Tableau 18	Nouvelles mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 19	Nouvelles mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert
Tableau 20	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative du domicile

Population suivie

Au 31 mars 2023

Tableau 1 : Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe

Sexe	31/03/20	30/06/20	30/09/20	31/12/20	31/03/21	30/06/21	30/09/21	31/12/21	31/03/22 (sd)	30/06/22 (sd)	30/09/22 (sd)	31/12/22 (sd)	31/03/23 (p)
Femmes	12 202	11 626	11 382	11 353	11 744	11 981	11 996	12 066	12 481	12 827	12 840	12 549	12 722
Hommes	149 780	148 029	147 167	148 036	151 654	154 373	156 793	158 395	162 884	166 231	166 431	164 675	166 416
Total	161 982	159 655	158 549	159 389	163 398	166 354	168 789	170 461	175 365	179 058	179 271	177 224	179 138

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 2 : Personnes suivies en milieu ouvert, par tranche d'âge

	31/03/20	31/03/21	31/03/22 (sd)	31/03/23 (p)
18 à 19 ans	5 397	5 509	5 681	4 869
20 à 24 ans	27 972	27 693	29 300	28 801
25 à 29 ans	25 685	25 106	26 392	26 828
30 à 39 ans	46 785	47 247	50 061	51 202
40 à 49 ans	31 302	32 569	35 862	37 563
50 à 59 ans	17 159	17 481	19 270	20 471
60 ans et plus	7 650	7 770	8 771	9 369
Non renseigné	32	23	28	35
Total	161 982	163 398	175 365	179 138

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 3 : Âge des personnes suivies en milieu ouvert, par sexe

		31/03/20	31/03/21	31/03/22 (sd)	31/03/23 (p)
Âge médian	Femmes	36,1	36,0	36,3	36,9
	Hommes	34,4	34,7	35,1	35,5
	Ensemble	34,5	34,8	35,2	35,6
Âge moyen	Femmes	37,7	37,6	37,7	38,1
	Hommes	36,4	36,6	36,8	37,2
	Ensemble	36,5	36,6	36,9	37,3

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : L'âge médian est l'âge qui sépare une population en deux groupes numériquement égaux, le premier contenant la moitié des plus jeunes, le second la moitié des plus âgés.

Tableau 4 : Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité

	31/03/20	31/03/21	31/03/22 (sd)	31/03/23 (p)
Française	148 641	149 197	159 193	162 059
UE hors France	2 135	2 154	2 404	2 576
Reste de l'Europe	710	763	821	916
Afrique	7 260	7 845	8 933	9 291
Amérique	537	654	706	701
Asie et Océanie	1 160	1 185	1 387	1 546
Autres	1 539	1 600	1 921	2 049
Total	161 982	163 398	175 365	179 138

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : La catégorie *Autres* regroupe les apatrides et les cas non renseignés.

Tableau 5 : Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative

	31/03/20	31/03/21	31/03/22 (sd)	31/03/23 (p)
Auvergne-Rhône-Alpes	18 976	18 716	19 887	20 625
Bourgogne-Franche-Comté	8 399	8 203	8 629	9 033
Bretagne	7 394	7 446	7 781	7 833
Centre-Val de Loire	6 257	6 664	7 207	7 319
Corse	819	809	830	963
Grand Est	14 261	14 599	15 293	15 370
Guadeloupe	1 023	1 187	1 320	1 432
Guyane	833	904	766	732
Hauts-de-France	17 017	16 713	17 913	18 198
Île-de-France	24 407	23 864	26 717	27 109
La Réunion	2 385	2 463	2 581	2 924
Martinique	1 026	961	992	943
Mayotte	335	307	374	331
Normandie	9 295	8 961	9 206	9 275
Nouvelle-Aquitaine	14 484	15 090	16 326	16 485
Occitanie	14 663	15 268	16 862	17 649
Pays de la Loire	8 140	8 423	8 973	9 184
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 268	12 820	13 708	13 733
France entière	161 982	163 398	175 365	179 138

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 6 : Caractéristiques des personnes suivies en milieu ouvert selon la région administrative du domicile

Au 31 mars 2023 (p)	Nombre de PPSMJ	Âge médian (ensemble)	Proportion de femmes	Proportion d'étrangers
Auvergne-Rhône-Alpes	20 625	35,4	7,4%	10,4%
Bourgogne-Franche-Comté	9 033	36,0	8,3%	6,0%
Bretagne	7 833	37,3	7,6%	5,6%
Centre-Val de Loire	7 319	35,2	7,3%	9,1%
Corse	963	40,4	7,0%	9,4%
Grand Est	15 370	36,3	7,9%	7,5%
Guadeloupe	1 432	35,2	5,1%	5,0%
Guyane	732	31,5	10,0%	23,5%
Hauts-de-France	18 198	35,5	6,7%	5,1%
Île-de-France	27 109	33,6	5,5%	19,9%
La Réunion	2 924	35,5	5,4%	0,9%
Martinique	943	35,8	5,5%	3,6%
Mayotte	331	31,2	3,6%	31,7%
Normandie	9 275	36,9	6,9%	4,3%
Nouvelle-Aquitaine	16 485	36,7	7,9%	7,0%
Occitanie	17 649	35,6	7,9%	9,1%
Pays de la Loire	9 184	35,8	7,1%	7,7%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13 733	35,7	7,0%	10,5%
France entière	179 138	35,6	7,1%	9,5%

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Mesures suivies

Au 31 mars 2023

Tableau 7 : Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	31/03/20	30/06/20	30/09/20	31/12/20	31/03/21	30/06/21	30/09/21	31/12/21	31/03/22 (sd)	30/06/22 (sd)	30/09/22 (sd)	31/12/22 (sd)	31/03/23 (p)
Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles	8 293	8 442	8 918	9 576	10 073	10 368	10 420	10 256	10 798	11 177	11 315	11 273	11 939
Mesures post-sentencielles	165 377	163 135	161 450	162 266	167 221	171 121	174 370	176 905	182 424	186 035	185 665	183 083	184 246
Mesures de sûreté suite à une condamnation	7 497	7 626	7 622	7 612	7 728	7 824	7 852	7 942	7 931	7 984	7 960	7 905	7 933
Total	181 167	179 203	177 990	179 454	185 022	189 313	192 642	195 103	201 153	205 196	204 940	202 261	204 118

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites** : le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives).

- les **mesures présentencielles** : l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE), l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) et le contrôle judiciaire.

- les **mesures post-sentencielles** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle; en aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous libération conditionnelle), les peines (TIG) et obligations (Obligation de TIG) de travail d'intérêt général, le sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (Sursis-TIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (Suspension (raison médicale)), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.

- les **mesures de sûreté suite à une condamnation** : le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Tableau 8 : Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles suivies en milieu ouvert

	31/03/20	31/03/21	31/03/22 (sd)	31/03/23 (p)
ARSE/ARSEM	359	424	526	568
Contrôle judiciaire	5 048	5 182	5 748	6 386
Stage (alternative)	1 016	2 196	2 719	3 127
Travail non rémunéré	1 870	2 271	1 805	1 858
Total	8 293	10 073	10 798	11 939

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile

Tableau 9 : Mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	31/03/20	31/03/21	31/03/22 (sd)	31/03/23 (p)
Ajournement	81	41	38	17
Contrainte pénale	1 646	690	198	52
DDSE	so	1 237	1 462	1 333
Interdiction de séjour	1 741	2 172	2 202	2 387
Libération conditionnelle (AP)	5 529	4 466	3 918	3 477
LSC sous libération conditionnelle	662	504	449	966
SME	120 651	74 655	24 871	8 251
Sursis probatoire	6	52 386	119 435	142 160
Suspension (raison médicale)	181	156	152	135
Stage	320	1 504	2 454	2 241
Sursis-TIG	20 732	7 810	796	247
TIG	13 809	19 082	21 470	18 580
Obligation de TIG	19	2 518	4 979	4 400
Total	165 377	167 221	182 424	184 246

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

so : sans objet

Tableau 10 : Mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert

	31/03/20	31/03/21	31/03/22 (sd)	31/03/23 (p)
PSEM	30	34	33	35
Surveillance judiciaire	258	274	269	233
Suivi socio-judiciaire	7 209	7 420	7 629	7 665
Total	7 497	7 728	7 931	7 933

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile

Tableau 11 : Proportion de femmes selon les mesures

	31/03/20	31/03/21	31/03/22 (sd)	31/03/23 (p)
Ajournement	22,2%	22,0%	NC	NC
ARSE/ARSEM	5,8%	6,8%	5,7%	5,1%
Contrôle judiciaire	8,9%	8,6%	8,5%	7,6%
Stage (alternative)	14,1%	10,6%	8,8%	9,1%
TNR	15,8%	13,5%	12,5%	13,9%
Contrainte pénale	6,6%	5,5%	4,5%	NC
DDSE	so	5,3%	6,2%	8,5%
Interdiction de séjour	6,5%	6,5%	4,2%	4,7%
Libération conditionnelle (AP)	9,3%	10,1%	10,3%	9,7%
LSC sous libération conditionnelle	5,4%	6,2%	8,0%	6,5%
SME	6,9%	6,4%	5,0%	3,8%
Sursis probatoire	0,0%	6,7%	6,9%	6,8%
Suspension (raison médicale)	8,8%	7,1%	5,9%	4,4%
Stage	2,8%	5,5%	4,9%	4,7%
Sursis-TIG	7,9%	7,7%	4,6%	NC
TIG	10,4%	9,3%	9,7%	9,8%
Obligation de TIG	NC	7,7%	7,0%	7,7%
PSEM	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Surveillance judiciaire	2,7%	2,6%	2,6%	3,4%
Suivi socio-judiciaire	2,4%	2,4%	2,7%	2,7%
Ensemble	7,3%	7,0%	6,9%	7,0%

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ;

ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ;

TNR : Travail non rémunéré ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) :

Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le

régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour

raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt

général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; PSEM :

Placement sous surveillance électronique mobile

NC : non communiqué en raison du secret statistique (volume associé inférieur à 5)

so : sans objet

Tableau 12 : Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures

	31/03/20	31/03/21	31/03/22 (sd)	31/03/23 (p)
Ajournement	8,6%	NC	NC	NC
ARSE/ARSEM	17,3%	18,2%	17,1%	16,7%
Contrôle judiciaire	11,1%	11,8%	12,8%	12,4%
Stage (alternative)	6,4%	6,4%	8,6%	9,9%
TNR	5,5%	7,0%	6,6%	7,9%
Contrainte pénale	8,0%	7,4%	9,1%	NC
DDSE	so	5,8%	5,0%	6,1%
Interdiction de séjour	20,7%	23,4%	21,5%	22,1%
Libération conditionnelle (AP)	10,7%	11,0%	10,5%	11,3%
LSC sous libération conditionnelle	12,1%	14,5%	12,5%	17,9%
SME	7,9%	8,5%	9,0%	8,6%
Sursis probatoire	0,0%	8,2%	8,9%	9,1%
Suspension (raison médicale)	7,7%	7,7%	7,2%	8,1%
Stage	11,3%	9,2%	13,3%	14,1%
Sursis-TIG	8,9%	8,5%	10,2%	7,7%
TIG	6,3%	7,8%	8,5%	9,1%
Obligation de TIG	0,0%	6,1%	6,3%	6,1%
PSEM	0,0%	0,0%	0,0%	NC
Surveillance judiciaire	5,0%	6,2%	6,7%	6,4%
Suivi socio-judiciaire	4,9%	5,1%	5,4%	5,3%
Ensemble	8,1%	8,5%	9,0%	9,3%

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile
 NC : non communiqué en raison du secret statistique (volume associé inférieur à 5)
 so : sans objet

Tableau 13 : Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

	31/03/20	31/03/21	31/03/22 (sd)	31/03/23 (p)
Ajournement	39,8	41,5	41,6	35,9
ARSE/ARSEM	30,2	30,5	30,0	30,2
Contrôle judiciaire	31,6	32,0	32,2	32,8
Stage (alternative)	29,7	31,6	32,9	34,1
TNR	25,6	25,7	25,8	25,9
Contrainte pénale	37,4	38,3	37,8	38,9
DDSE	so	33,2	32,7	32,3
Interdiction de séjour	30,9	30,3	30,9	31,1
Libération conditionnelle (AP)	35,2	36,3	36,7	36,8
LSC sous libération conditionnelle	31,8	32,9	31,5	30,8
SME	35,1	35,3	34,4	33,9
Sursis probatoire	40,8	35,2	35,7	36,0
Suspension (raison médicale)	55,3	56,3	57,1	57,3
Stage	30,7	32,5	34,1	35,2
Sursis-TIG	30,7	31,1	28,4	27,4
TIG	24,8	26,6	27,0	27,7
Obligation de TIG	28,1	28,5	27,6	27,3
PSEM	55,9	52,5	54,0	54,5
Surveillance judiciaire	51,8	52,3	52,9	52,5
Suivi socio-judiciaire	47,2	47,3	47,7	47,9
Ensemble	34,0	34,3	34,5	35,0

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile

so : sans objet

Nouvelles personnes et nouvelles mesures suivies

Au 31 mars 2023

Tableau 14 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe

	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (sd)	2022T4 (sd)	2023T1 (p)
Femmes	1 419	1 066	1 394	1 942	2 144	2 093	1 602	1 855	1 946	1 893	1 394	1 712	1 894
Hommes	16 077	14 967	17 966	22 998	24 047	23 706	19 047	21 941	22 462	21 779	17 088	20 617	22 393
Total	17 496	16 033	19 360	24 940	26 191	25 799	20 649	23 796	24 408	23 672	18 482	22 329	24 287

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois.

Tableau 15 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile

	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (sd)	2022T4 (sd)	2023T1 (p)
Auvergne-Rhône-Alpes	1 962	1 731	2 067	2 721	2 884	2 922	2 141	2 618	2 566	2 589	1 895	2 564	2 836
Bourgogne-Franche-Comté	783	727	876	1 245	1 271	1 304	917	1 133	1 172	1 173	875	1 210	1 317
Bretagne	778	731	858	1 187	1 055	1 146	788	968	963	904	723	869	1 107
Centre-Val de Loire	605	526	724	938	1 233	1 128	901	979	933	897	738	941	941
Corse	104	98	100	131	132	133	94	134	123	126	132	142	124
Grand Est	1 490	1 293	1 770	2 245	2 264	2 074	1 846	2 135	1 939	1 910	1 508	1 881	2 091
Guadeloupe	138	156	125	230	203	206	178	156	222	178	185	173	185
Guyane	212	118	163	117	147	116	99	154	113	117	120	143	159
Hauts-de-France	1 708	1 545	1 900	2 499	2 625	2 579	2 104	2 465	2 492	2 326	1 922	2 202	2 608
Île-de-France	2 989	2 544	3 073	3 623	4 026	4 183	3 510	3 772	3 808	3 729	3 108	3 451	3 572
La Réunion	205	238	362	394	351	433	301	373	343	458	422	394	341
Martinique	100	99	120	148	123	173	121	151	172	138	114	106	145
Mayotte	26	16	39	68	40	81	89	43	90	67	38	99	41
Normandie	1 087	837	960	1 308	1 249	1 171	1 079	1 114	1 292	1 218	964	1 016	1 214
Nouvelle-Aquitaine	1 519	1 469	1 732	2 397	2 528	2 284	1 815	2 321	2 312	2 257	1 620	2 081	2 233
Occitanie	1 462	1 404	1 936	2 347	2 524	2 554	2 018	2 253	2 443	2 401	1 799	2 264	2 240
Pays de la Loire	824	868	990	1 332	1 270	1 239	1 053	1 171	1 227	1 206	889	954	1 188
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 504	1 633	1 565	2 010	2 266	2 073	1 595	1 856	2 198	1 978	1 430	1 839	1 945
France entière	17 496	16 033	19 360	24 940	26 191	25 799	20 649	23 796	24 408	23 672	18 482	22 329	24 287

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Tableau 16 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (sd)	2022T4 (sd)	2023T1 (p)
Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles	2 192	1 525	2 305	2 818	2 784	2 886	2 328	2 745	2 988	3 139	2 469	2 960	3 215
Mesures post-sentencielles	21 933	21 678	25 026	32 150	34 600	34 411	27 971	31 601	32 367	31 162	24 259	28 932	31 923
Mesures de sûreté suite à une condamnation (hors PSEM)	422	423	440	492	542	540	446	504	468	520	459	445	504
Total	24 547	23 626	27 771	35 460	37 926	37 837	30 745	34 850	35 823	34 821	27 187	32 337	35 642

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites** : le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives).
- les **mesures présentencielles** : l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE), l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) et le contrôle judiciaire.
- les **mesures post-sentencielles** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle; en aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous libération conditionnelle), les peines (TIG) et obligations (Obligation de TIG) de travail d'intérêt général, le sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (Sursis-TIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (Suspension (raison médicale)), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.

Les mesures de PSEM ne sont pas renseignées ici du fait de trop faibles effectifs et sont retirées du total.

Tableau 17 : Nouvelles alternatives aux poursuites et nouvelles mesures présentencielles

	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (sd)	2022T4 (sd)	2023T1 (p)
ARSE/ARSEM	136	85	114	182	167	180	161	191	215	214	180	196	212
Contrôle judiciaire	943	826	890	969	985	1 191	1 048	1 092	1 183	1 265	1 152	1 112	1 250
Stage (alternative)	322	266	511	654	693	672	591	759	850	851	606	878	878
TNR	791	348	790	1 013	939	843	528	703	740	809	531	774	875
Total	2 192	1 525	2 305	2 818	2 784	2 886	2 328	2 745	2 988	3 139	2 469	2 960	3 215

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré

Tableau 18 : Nouvelles mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (sd)	2022T4 (sd)	2023T1 (p)
Ajournement	30	16	13	29	NC	NC	NC	17	NC	10	NC	13	NC
Contrainte pénale	52	21	19	6	<5	<5	<5	0	<5	0	<5	0	<5
DDSE	so	232	444	662	848	889	739	756	845	795	600	725	765
Interdiction de séjour	306	231	326	313	368	332	254	283	268	294	239	330	319
Libération conditionnelle (AP)	2 388	2 943	1 290	1 334	1 307	1 324	1 318	1 409	1 213	1 282	1 170	1 170	1 155
LSC sous libération conditionnelle	607	1 313	379	383	381	374	379	368	403	455	405	389	1 240
SME	13 304	8 208	5 392	3 311	2 387	1 386	882	647	472	333	220	200	198
Sursis probatoire	6	4 837	12 313	19 205	21 332	22 347	18 757	21 728	22 891	22 016	17 433	20 792	22 731
Suspension (raison médicale)	26	43	13	24	21	28	33	27	21	27	18	22	25
Stage	75	171	236	362	655	706	424	581	475	496	325	372	360
Sursis-TIG	2 986	714	372	170	98	51	40	13	14	10	14	5	10
TIG (Peine et obligation)	2 153	2 949	4 229	6 351	7 179	6 953	5 126	5 772	5 748	5 444	3 825	4 914	5 112
Total	21 933	21 678	25 026	32 150	34 600	34 411	27 971	31 601	32 367	31 162	24 259	28 932	31 923

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Obligation et peine de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

NC : non communiqué en raison du secret statistique

so : sans objet

Tableau 19 : Nouvelles mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert

	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1(sd)	2022T2(sd)	2022T3(sd)	2022T4(sd)	2023T1(p)
Surveillance judiciaire	29	26	24	26	28	22	20	29	23	30	24	20	15
Suivi socio-judiciaire	393	397	416	466	514	518	426	475	445	490	435	425	489
Total	422	423	440	492	542	540	446	504	468	520	459	445	504

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : Les mesures de PSEM ne sont pas renseignées en raison du secret statistique et ne sont pas non plus incluses dans le total.

Tableau 20 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative du domicile

2023T1(p)	Sursis probatoire	TIG	Libération conditionnelle (AP)	Autres	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	2 908	414	113	745	4 180
Bourgogne-Franche-Comté	1 129	269	32	618	2 048
Bretagne	1 144	151	46	247	1 588
Centre-Val de Loire	908	153	37	314	1 412
Corse	118	20	14	19	171
Grand Est	1 896	478	65	637	3 076
Guadeloupe	181	28	10	33	252
Guyane	130	NC	NC	75	224
Hauts-de-France	2 592	545	64	685	3 886
Île-de-France	3 108	616	270	1 077	5 071
La Réunion	302	57	5	80	444
Martinique	137	23	10	30	200
Mayotte	32	<5	<5	40	76
Normandie	1 214	218	32	341	1 805
Nouvelle-Aquitaine	2 042	528	88	697	3 355
Occitanie	2 070	410	141	756	3 377
Pays de la Loire	1 199	198	32	323	1 752
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 621	280	185	639	2 725
France entière	22 731	4 400	1 155	7 356	35 642

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : La catégorie "Autres" regroupe les mesures d'alternatives aux poursuites, les mesures présentencielle, les mesures de sûreté suite à une condamnation et les autres mesures post-sentencielle : ajournement, contrainte pénale, DDSE, interdiction de séjour, LSC sous libération conditionnelle, SME, suspension (raison médicale), stage, sursis-TIG, obligation de TIG.

Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle (aménagement de peine) ; TIG : Peine de travail d'intérêt général

NC : non communiqué en raison du secret statistique

Sources

Depuis juillet 2019, les statistiques trimestrielles de milieu ouvert (STMO) sont produites par la Sous-direction de la statistique et des études (SDSE), service statistique ministériel de la Justice. Elles ont été réropolées à partir de 2016 pour disposer d'une série de données cohérentes dans le temps. Elles étaient produites jusqu'en avril 2019 par le bureau des statistiques et des études (Me5) de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP).

Les STMO résultent de l'exploitation du fichier statistique APPI, construit à partir des données de l'applicatif de gestion du même nom. APPI est une application de gestion du suivi de l'exécution et de l'application des peines, qu'elles soient en milieu ouvert ou fermé. Elle n'a pas été développée à des fins statistiques. Les données y sont saisies parfois avec retard, ou peuvent être manquantes. Certaines fins de prise en charge des personnes ne sont pas saisies parce que cela n'a pas d'impact opérationnel.

Au vu des données d'APPI, une même personne peut être suivie au même moment pour des mesures et des procédures en réalité incompatibles, comme une mesure de détention en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine ou de milieu ouvert.

Pour éviter de comptabiliser plusieurs fois une même personne, un ensemble de règles de gestion des données a été mis en place à partir de janvier 2016 par le bureau de la donnée de la DAP. Ces traitements, repris pour la plupart, sont déterminés par la compréhension du suivi de l'exécution des peines dans les services. Elles sont précisées ci-dessous.

Les différentes modalités d'exécution d'une peine sous écrou, c'est-à-dire en milieu fermé, sont la détention, les mesures de placements et de détention sous surveillance électronique (PSE et DDSE), de semi-liberté (SL), ou de placement à l'extérieur (PE). Elles sont aussi renseignées dans APPI. Afin d'éviter le double compte des personnes, elles ne sont pas comptabilisées dans les présentes statistiques trimestrielles de milieu ouvert puisqu'elles sont déjà recensées dans les statistiques de milieu fermé produites par la SDSE.

Règles de gestion

Les règles de gestion reposent sur le critère suivant : lorsqu'une mesure est créée dans APPI, elle prend le pas sur celles qui existaient jusqu'alors. Selon que la nouvelle mesure est compatible avec la ou les mesures passées toujours en vigueur, la comptabilisation des mesures antérieures continue, s'arrête, ou bien est suspendue le temps de l'exécution de la nouvelle.

Règles de clôture des mesures de milieu ouvert

Une personne ne peut pas être en train d'exécuter deux mesures de libération conditionnelle différentes au même moment. Si une nouvelle prise en charge pour une mesure de libération conditionnelle apparaît, la comptabilisation de l'ancienne mesure est arrêtée, au profit de la nouvelle.

De même, une personne en libération conditionnelle ou en suivi socio-judiciaire ne peut pas être soumise à une surveillance judiciaire. L'apparition d'une nouvelle mesure de surveillance judiciaire met donc un terme à la comptabilisation d'anciennes mesures de libération conditionnelle ou de suivi socio-judiciaire, et réciproquement.

Inversement, une personne peut être suivie pour deux mesures de SME différentes, ou être suivie dans le cadre d'un SME et d'une libération conditionnelle, ainsi l'apparition de l'une n'arrête pas la comptabilisation de l'autre.

Règles de compatibilité entre mesures de milieu ouvert et mesures de milieu fermé

Les mesures de milieu fermé, dites aussi mesures d'écrou, sont hors du champ des statistiques trimestrielles de milieu ouvert, mais elles sont présentes dans APPI. Il est tenu compte de leur existence dans le cadre des STMO afin de suspendre l'exécution de mesures de milieu ouvert.

Les sursis avec mise à l'épreuve (SME), sursis probatoire, sursis assorti d'un TIG (STIG), la peine de détention sous surveillance électronique à domicile (DDSE), libération conditionnelle (LC), contrainte pénale, TIG et travaux non rémunérés, interdiction de séjour, stages ainsi que les mesures de sûreté, sont suspendues par les nouvelles prises en charge de détention. Les SME, STIG et LC sont aussi suspendues par des mesures d'aménagement de peine sous écrou. La comptabilisation des mesures de milieu ouvert suspendues reprendra à la fin de la mesure d'écrou.

Le TIG, les stages de citoyenneté, le travail non rémunéré, le contrôle judiciaire, l'interdiction de séjour, les assignations à résidence sous surveillance électronique mobile ou non, le suivi socio-judiciaire et les mesures d'ajournement peuvent être pris en charge en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine sous écrou, dans le cadre d'une autre affaire. Néanmoins, comme les personnes exécutant ces mesures sont déjà comptabilisées dans les statistiques mensuelles de milieu fermé produites par la SDSE elles ne sont pas prises en compte dans les statistiques trimestrielles de milieu ouvert, ni en termes de personnes, ni en termes de mesures.

Durée maximale

On définit une durée maximale pour chaque type de mesure et on considère comme terminée une mesure dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale. Cela permet d'éviter que des personnes ne soient considérées comme suivies en milieu ouvert de façon permanente alors que la fin de la mesure dont ils font l'objet n'a simplement pas été renseignée dans APPI.